AR Prefecture
082-268202967-20261026-2026_D_5_2_2_45-DE
Reçu le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**DES DEUX RIVES**
*Centre Intercommunal d'Action Sociale*

# EXTRAIT n°45
# Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
# Séance du 26 octobre 2026

L'An deux mille vingt six,
le 26 octobre à 09 heures 30 minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 12 octobre 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président. empêché.

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Date de la convocation : 12 octobre 2026

## 2026-D-5-2-2-45_Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CIAS du 29 juin 2026

**Présents :**

Madame MAERTEN Marie-Bernard, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VALETTE Brigitte, Madame VÉSIN Stéphanie, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel, Madame BARDOLS Geneviève, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Monsieur CIANCIA Jean-Jacques, Madame CONTANT Véronique, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUJAY-BLARET Janine, Madame LEVY Marie-Eliette, Madame MALOSSE Sylvie,

**Procurations :**

Madame BUSCAIL Maryline à Madame MAERTEN Marie-Bernard, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc à Madame DUBURC Sylvie,

**Absents :**

Monsieur BAYLET Jean-Michel, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Monsieur DUPUY Jean,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
**Tél. :** 05.63.29.92.13
**Site :** http://www.cc-deuxrives.fr
**Email :** cias@cc-deuxrives.fr

AR Prefecture
082-268202967-20261026-2026_D_5_2_2_45-DE
Reçu le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026
2026-D-5-2-2-45

**Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CIAS du 29 juin 2026**

*Service émetteur : CIAS*
*Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS*

Sur la proposition de Monsieur le Vice-Président du CIAS et suite au procès-verbal de la séance du 29 juin 2026 qui fut adressé aux membres du Conseil d'Administration préalablement à la séance du 26 octobre 2026,

Le conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CIAS du 29 juin 2026 dans toutes ses dispositions.
- AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET Président du CIAS ou en son absence Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 26 octobre 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président du CIAS,

**Daniel ZANIN**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES
Centre Intercommunal d'Action Sociale

Certifié exécutoire
Publié le 29 OCT. 2026

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr*